



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS
AU DROIT POUR L'ANNÉE 2026**

(N°2026-169)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des Réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2023-201 de la Commission Permanente en date du 15/05/2023 « Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental d'accès au droit » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) une contribution pour l'année 2026 d'un montant de 22 500 €, au titre de la qualité de membre de droit du Département, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-348D01	657382//93028	Subvention au CDAD	22 500,00	22 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Convention du CDAD du Pas-de-Calais du 10 mars 2023 ANNEXE FINANCIERE 2023-2025

L'annexe financière de la convention constitutive s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, et par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les articles 141 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991, modifié par le décret n° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et par le décret n°2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique.

1 : Programme d'activités pour les trois ans à venir 2023-2025

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas de Calais a pour principale mission la mise en œuvre la politique publique d'accès au droit sur le département du Pas de Calais. Depuis sa création, le Groupement d'intérêt Public a initié et développé un certain nombre d'actions.

Les actions mises en place consistent à créer un véritable service public de l'accès au droit dans tout le département en direction des publics les plus défavorisés, d'informer les personnes sur leurs droits et obligations et les orienter si besoin vers les organismes chargés de la mise en œuvre de leurs droits, aider à l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique.

Le CDAD est chargé de faire connaître les actions existantes, et de définir une politique locale adaptée pour développer l'accès au droit et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux dans différents domaines du droit ou pour des publics particuliers (jeunes, personnes âgées, détenus...)

Depuis septembre 2021, la cartographie de l'accès au droit s'est largement développée avec la création de quatre point-justice sur l'année 2021-2022, au sein des France Services de Calais à Fort Nieulay et HESDIN, sur le territoire de TernoisCom, et au tribunal judiciaire d'ARRAS.

L'implantation des permanences est essentielle afin de favoriser la justice de proximité. Par ailleurs, un plan de communication important a été mis en œuvre en 2021 avec le lancement de l'appellation « point-justice » regroupant l'ensemble des lieux d'accès au droit (relais d'accès au droit, point d'accès au droit, antenne de justice), et également le NUAD-3039.

Pour les trois années à venir, outre la poursuite et la continuité des actions entreprises, certains projets pourront être mis en œuvre.

➤ **Programme d'activité pour les trois ans à venir**

1- Renforcement du maillage territorial en matière d'accès au droit :

◆ **Pérennisation des point-justice mis en place** avec le financement des associations et des professionnels du droit au sein des structures d'accès au droit.

Le Pas de Calais compte 25 point-justice, dont certains ont été créés dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de la carte judiciaire.

Désormais les territoires des contrats de ville du Département du Pas de Calais sont dotés d'une structure d'accès au droit.

Répartition par ressort:

Ressort du tribunal judiciaire de Béthune : 12 point-justice :

Liévin, MJD de Lens, Libercourt, Houdain, Bruay la Buissière, Auchy les Mines, Hénin -Beaumont, Bully les Mines , maison d'arrêt de Béthune , maison centrale de Vendin le Vieil , France services LAVENTIE, maison des avocats de Béthune.

Ressort du tribunal judiciaire d'Arras : 6 point-justice :

Saint-Nicolas-lez-Arras, Avion, maison d'arrêt d'Arras, centre de détention de Bapaume, Herlin le Sec, tribunal judiciaire d'ARRAS site des Etats d'Artois et site Salengro, Hôpital Aloïse CORBAZ.

Ressort du tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer : 5 point-justice : MJD de Calais, Berck sur Mer, Etaples, France Services de Calais à Fort NIEULAY, HESDIN

Ressort du tribunal judiciaire de Saint-Omer: 2 lieux d'accès au droit: Aire sur la Lys, centre pénitentiaire de Longuenesse. Deux point-justice son en cours de développement au sein des France services d'Eperlecques et Fauquembergues.

Pour les années à venir, le CDAD entend poursuivre son soutien auprès professionnels du droit et des associations œuvrant en matière d'accès au droit.

En fonction des territoires et des besoins, des permanences juridiques assurées par les professionnels du droit et des permanences d'information et d'orientation juridiques assurées par les associations partenaires pourront être déployées sur les espaces France services. Le territoire du Pas-de-Calais compte 51 France services au 1^{er} janvier 2023.

Soutien financier du CDAD pour les permanences et consultations juridiques gratuites au sein des point-justice :

Point-justice	Associations et professionnels du droit financé par le CDAD (prévisionnel)	Total des subventions prévisionnelles
Aire sur la Lys	Familles de France : 1 155€ CIDFF Béthune: 1260€ FranceVictimes62: 1 260€ EPDEF: 1 260€ Barreau de Saint-Omer: 1 937€ Commissaires de Justice: 1 695€ Notaires: 1 695€	10 262€
Avion	Notaires: 1 695€ UDAF62: 1 260€ CIDFF Arras: 3 465€ FranceVictimes62: 1 260€ CLCV Bruay la Buissière: 2 520€ Familles Rurales : 1 155€ Barreau Arras: 1 937€ Commissaires de Justice: 1 695€	14 987€
Berck sur Mer	UDAF62: 1 260€ CIDFF Boulogne sur Mer: 1 260€ FranceVictimes62: 1 260€ Barreau de Boulogne sur Mer: 5813€ Commissaires de Justice: 1 695€	11 288€
Bruay la Buissière	Notaires: 1 695€ UDAF62: 1 260€ Familles de France : 1 155€ Barreau Béthune: 3 633€ Commissaires de Justice: 1 695€	9 438€
Bully les Mines	CIDFF Béthune: 1260€ FranceVictimes62: 1 260€	2 520€
Houdain	Notaires: 1 695€ UDAF62: 1 260€ Familles de France : 2 310€ CIDFF Béthune: 1260€ FranceVictimes62: 1 260€ CLCV Bruay la Buissière: 2 520€ Barreau Béthune: 1 695€	12 000€
Libercourt	Notaires: 1 937€ Familles de France : 1 155€ CIDFF Arras: 2 520€ FranceVictimes62: 1 260€ CLCV Bruay la Buissière: 2 520€ EPDEF: 1 260€ Barreau Béthune: 1 695€ Commissaires de Justice: 1 695€	14 042€
Liévin	Notaires: 1 695€ CIDFF Béthune: 1260€ CLCV Bruay la Buissière: 2 520€ Familles Rurales: 2 520€ EPDEF: 2 520€ Barreau Béthune: 1 695€	12 210€
Saint-Nicolas-lez-Arras	Notaires: 1 695€ UDAF62: 1 260€ UDAF62-ISTF : 1 260€ Familles de France : 3 465€ CIDFF Arras: 2 310€ Barreau Arras: 4 117€	14 107€

M.J.D Lens	UDAF62:1 260€ Familles de F 260€ : 2 520€ CIDFF Arras:1 260€ Barreau Béthune: 6 297€ Commissaires de Justice: 1 695€	13 032€
Hénin Beaumont	CIDFF Arras: 2 520€ EPDEF: 1 260€ Barreau Béthune: 1 937€ Familles de France: 1 155€ FranceVictimes62: 4 200€ Commissaires de Justice: 1 695€	12 767€
Auchy les Mines	Notaires: 1 695€ UDAF62:1 260€ CIDFF Béthune: 1260€ FranceVictimes62: 1 260€ Barreau Béthune: 1 695€	7 170€
Etaples	Notaires: 1 695€ UDAF62:1 260€ CIDFF Boulogne sur Mer: 1 260€ CLCV du Boulonnais: 600€ Barreau de Boulogne sur mer:4 844€ Commissaires de Justice: 1 695€	11 354€
Détention MA Arras MA Béthune CP Longuenesse CD Bapaume MC Vendin le Vieil	Barreau de Saint-Omer:161€ Familles de France : 10 815€ CIDFF Arras 1 260€ EPDEF : 2 520€ Barreau Arras: 3 874€	18 630€
LAVENTIE	Barreau de Béthune : 1695€ CIDFF BETHUNE : 2520€	4 215€
TERNOIS COM	Familles de France : 1 155€ Barreau Arras :1 210€ (bon de consultation) CIDFF Arras 1 260€	3 625€
HESDIN	Barreau de Boulogne sur mer:9 875€	9 875€
FS CALAIS	Barreau de Boulogne sur mer:1 453€ Commissaires de Justice: 1 695€	3 148€
PJ Psy Aloïse CORBAZ- ARRAS	Barreau Arras : 1937€	1 937€
FS Fauquembergues	Barreau de Saint-Omer	1 937€
FS Eperlecques	Barreau de Saint-Omer	1 937€
TOTAL		190 481€

Médiation des aidants dans le Pas de Calais : UDAF62 : 3 000€

Accompagnement des détenus FDF : 6000€

Conciliateurs :4000€

Présence : 1500€

Accès au droit des jeunes :1000€ barreau Arras

Soutien financier du CDAD pour les permanences et consultations juridiques gratuites au sein des point-justice en juridiction :

INTERVENANTS	FINANCEMENTS PREVISIONNELS
Barreau de Béthune : Maisons des Avocats	12 594€
Barreau de Saint Omer : TJ	1 937€
Barreau d'Arras : CCI-permanence fiscale Bons de consultation Café droit	969€ 415€ 908€
Barreau de Boulogne sur Mer : TJ	8 719€
Familles de France TJ ARRAS-prévention des expulsions site Salengro TJ ARRAS – procédures collectives site des Etats d'Artois	1 155€ 2 240€
TOTAL	28 937€

Soutien financier du CDAD pour les actions thématiques :

I – L'accès au droit des jeunes :

L'accès au droit des jeunes est une préoccupation du CDAD qui s'attache à renforcer et à diversifier les informations au-delà même des actions individuelles.

Le CDAD a mis en place une thématique « accès au droit et à la citoyenneté des jeunes ».

L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes de prendre conscience de la place du droit dans leur quotidien et dans leurs rapports avec autrui et vise également à prévenir le décrochage scolaire.

Les actions sont diversifiées et concernent des soutiens pour les projets pédagogiques mis en place par les enseignants ou les partenaires associatifs, d'interventions de professionnels du droit dans les classes, de visites de juridictions, de simulations de procès, de participations à des rencontres ou des forums où les jeunes sont sensibilisés sur leurs droits et peuvent exprimer leurs préoccupations de jeunes citoyens.

Les actions menées se déclinent sous plusieurs formes :

A/ Parcours découverte de l'institution judiciaire

L'objectif est de coordonner et encadrer l'accueil des scolaires aux audiences des TJ de Boulogne sur Mer et d'Arras, aider et soutenir des projets pédagogiques mis en place par les enseignants ou partenaires associatif. Les jeunes ciblés sont aussi bien des collégiens, des

lycéens, des emplois civiques, des élèves de l'Institut Médico-Educatif et d'autres catégories encore.

L'action se divise en trois temps :

1/ Une intervention avant l'audience : soit dans la salle des pas perdus du TJ ou à l'occasion d'une intervention dans les classes afin de préparer les élèves à l'audience et de leur expliquer le fonctionnement de la justice,

2/ Une intervention à l'audience : les élèves assistent à une audience correctionnelle et sont encadrés par les enseignants et la médiatrice qui veillent à l'attention requise et au bon comportement demandé.

3/ Une intervention après l'audience : elle permet d'expliquer aux élèves la décision rendue et d'échanger sur le prononcé de la peine, avant d'aborder les principes et les valeurs de la justice par l'intermédiaire de ressources vidéo (site www.justimemo.justice.gouv.fr) explicitant l'histoire et l'organisation judiciaire en France.

Ce temps est suivi, selon l'appétence et les capacités des groupes pris en charge, par une simulation d'un procès ou un temps de jeu autour de la loi. Ainsi, pour les collégiens, les médiatrices se sont inspirées du guide de l'accès au droit des jeunes du Val de Marne pour réaliser un jeu de 40 questions/ réponses qui aborde, sous un angle juridique, les situations des jeunes dans des domaines variés : consommation, santé, famille, citoyenneté, éducation, justice, travail Ce jeu a pour ambition de leur permettre de modifier leur représentation du droit et de la justice et de trouver des repères pour leur construction citoyenne.

B/ Actions de prévention

Au sein des établissements et dans des domaines variés comme :

« Les dangers d'internet » (thématique toujours très demandée qui rencontre un vif succès tant chez les enseignants que chez les élèves)

« Les livrets du petit citoyen » (recueil de droits et devoirs autour de la citoyenneté),

« Jeu sur les droits des enfants »,

« La toxicodépendance »

« Rappel à la loi pour les mineurs »

- L'action Unis-forme Bleu Blanc Rouge :

Cette action est organisée dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville d'Etaples en partenariat avec les forces de sécurité de l'Etat et les acteurs locaux de la prévention de la délinquance. Elle vise à mettre en place des rencontres interactives entre les jeunes de 13 à 17 ans orientés par les centres sociaux, la CAF, le point-justice d'Etaples, la Maison du Département Solidarités, et les forces de sécurité de l'Etat avec l'organisation d'activités sportives et citoyennes.

C/ Les actions spécifiques

La semaine citoyenne « La laïcité c'est quoi ? »

L'intervention a pour objectifs d'amener les élèves à prendre conscience de façon ludique (vidéos, échanges,) que la laïcité permet la coexistence des différences et de leurs donner les outils intellectuels afin d'intégrer la laïcité dans un équilibre des droits et des devoirs (*Charte de la laïcité à l'école, charte de la laïcité au sein des institutions public*)

Pour mener cette action, le CDAD62 va procéder au recrutement de deux médiateurs-ices en contrat adulte-relais de 3 ans renouvelable 3 ans à compter de 2023. L'un-e des médiateurs-ices interviendra sur le ressort du tribunal judiciaire de Béthune et la deuxième sur le ressort du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer.

II- L'information à la médiation aidants-aidés :

Il s'agit d'une action portée par l'association UDAF62 et financée par le CDAD à hauteur de 3 000€. L'Udaf a proposé un accompagnement et a enrichi son offre de service d'actions complémentaires, comme avec les ateliers type groupes d'échanges «Ressources&Rires », proposant un espace ponctuel d'échanges et d'information entre aidants, personnes aidées et professionnels permettant aux aidants-aidés d'obtenir des informations précises et concrètes sur les droits concernés ou des solutions pratiques et adaptées.

Proposer une médiation aidants-aidés est une réponse à un besoin exprimé par les familles. Il s'agit d'actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes aidées, en accompagnant les conflits qui peuvent surgir entre les membres d'une famille.

- Le périmètre des situations est vaste et concerne :

Les obligations alimentaires ;

Les conflits de fratrie dans un contexte successoral ;

Les cohabitations conflictuelles ;

La prise de pouvoir d'un enfant à l'égard de son parent âgé ou en situation de handicap ;

Les enfants en situation d'aidance face à un parent en situation de maladie grave ou d'addictions....

L'action repose sur :

- Des permanences téléphoniques et physiques,
- Des actions de communication collective auprès des professionnels et des familles pour le développement de l'information des personnes vulnérables et des publics aidant-aidés en lien avec les établissements médico sociaux, sanitaires, professions juridiques et associations,
- La mise à disposition auprès des partenaires de la collection de peintures " E MOI" itinérante, outil favorisant la communication et l'information sur la médiation.

III - Actions en direction de la population carcérale

Le CDAD a souhaité développer l'accès au droit en milieu pénitentiaire.

Il s'agit d'accompagner les détenus face aux difficultés juridiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer. L'objectif est de favoriser la réinsertion en abordant le plus en amont possible les problèmes auxquels la personne détenue sera confrontée. Cette action a également pour objectif de favoriser la prévention de la récidive.

Le CDAD organise ainsi des réunions d'information collective en direction des détenus « arrivants » dans des domaines tels que le droit de la famille, le droit civil ou encore le droit du travail. Lors de ces réunions une plaquette d'information est distribuée, ainsi qu'une fiche de saisine du point-justice.

Des ateliers de groupe au quartier « nouveau concept » du centre pénitentiaire de Longuenesse sont mis en place et animés par l'association Familles de France avec pour objectif de sensibiliser les détenus à la gestion de leur budget et à prévenir le surendettement. Le CIDFF Arras a également mis en place des ateliers thématiques au sein du centre de détention de Bapaume

Depuis le 1^{er} trimestre 2021, une nouvelle action a été mise en place sous l'impulsion du SPIP, au sein du QCD (quartier centre de détention) de Vendin le Vieil :

Le QCD est un quartier support. Les profils pour intégrer le QCD sont des reliquats de peine de 3-5 mois à 2 ans. Il s'agit d'un quartier exclusivement consacré aux activités professionnelles. 11 personnes bénéficieront d'un travail pénitentiaire (personnes du bassin lensois incarcéré à la MA BETHUNE) et les autres d'une formation professionnelle (provenant d'établissements pénitentiaires). Le CDAD a mis en place une permanence « accès au droit » dès l'ouverture du QCD afin de toucher l'ensemble des détenus pour effectuer un diagnostic et les orienter vers les professionnels.

Le CDAD apporte son soutien financier auprès de l'association Familles de France dans le cadre de l'accompagnement des détenus à hauteur de **6000€**.

L'objectif est d'accompagner les détenus dans leurs démarches afin de résoudre leurs difficultés, mettre à jour leur situation administrative. Solliciter les administrations, les créanciers, leurs différents interlocuteurs pour résoudre leurs difficultés. Constitution des dossiers de surendettement. Accompagnement d'une durée de 1 à 5 heures par dossier.

Centre de détention de BAPAUME : Partenariat avec l'association « Présence » :

La mission de l'association est d'apporter une aide à la réinsertion par le maintien des liens familiaux des détenus du centre de détention de Bapaume et par leur accompagnement auprès vers différentes structures : pôle emploi, entreprises, établissements de formation, foyers, etc..)

5 chauffeurs bénévoles de l'association effectuent des navettes pour transporter les familles entre le centre pénitentiaire de Bapaume et la gare d'Arras pour permettre aux familles de venir visiter leurs proches en détention.

Une équipe de visiteurs de prison rendent visite aux détenus qui souhaitent maintenir les liens avec l'extérieur mais aussi à ceux qui n'ont plus de proches.

L'association participe également à l'organisation de manifestations au sein du Centre de Détention. Le CDAD participe au fonctionnement de l'association à hauteur de 1 500€ .

IV/ Valorisation du plan de communication :

- Signalétique point-justice/ Numéro unique d'accès au droit 30-39

Mise à jour des coordonnées utiles au fur et à mesure des labellisations France Services

- Poursuite de la mise à jour du site internet du CDAD62
- Gestion du compte twitter et Facebook
- Organisation de la journée nationale de l'accès au droit fixée le 24 mai
- Organisation de la Nuit du Droit le 04 octobre
- Organisation d'un cycle de rencontre littéraire, trois fois par an
- Bulletin trimestriel du CDAD62

V/ Valorisation et poursuite de la formation et de l'information collectives :

1- Actions en quartiers politique de la ville (QPV)

Afin de déterminer le programme d'actions pour les 3 ans à venir, le CDAD a mené une expertise territoriale sur la thématique de la sous-représentation de 3 catégories de population au sein des quartiers politique de la ville :

- Personnes issues de QPV
- Jeunesse
- Personnes âgées

Pour tenter d'expliquer cette sous-représentation, l'avis des acteurs de terrain (travailleurs sociaux, etc.), des agents de structures d'accès au droit ont été recueillis et des idées communes en sont ressorties.

Ces idées et explications pourraient permettre ainsi d'adapter l'offre d'accès au droit afin de toucher les populations souhaitées de manière plus conséquente.

Les différentes raisons :

- Un phénomène de quartiers :

Le principe étant que les habitants en QPV ne se déplacent qu'à l'intérieur de leur quartier et organisent leur vie entière au sein de ce quartier.

Cela peut être une explication valable, cependant on s'aperçoit que les structures implantées en QPV n'ont pas nécessairement une fréquentation supérieure à d'autres qui ne le sont pas. (C'est le cas d'Etaples.)

- La problématique de mobilité

L'une des raisons de cette sous-représentation qui a été évoquée est celle de la difficulté liée à la mobilité.

Il s'agit d'une population qui ne dispose pas des moyens financiers, ni de la capacité nécessaire à se déplacer vers ces structures.

Un sentiment de fatalité peut également les concerner et ainsi les habitants des QPV renoncent à faire valoir quoique ce soit, se disant qu'il est déjà trop tard.

De plus, les personnes issues des QPV sont bien souvent orientées vers les structures d'accès au droit et cela dépend très rarement d'une démarche spontanée du justiciable.

- Ecart trop important entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous effectif

Cette remarque a été donnée notamment dans les structures de petites tailles.

Ces structures font face à un nombre de désistements important car l'écart est trop important, ou alors parfois le rendez-vous interviendrait trop tard pour résoudre la situation de la personne.

- Manque d'information et d'échange de deux types : Partenaires/partenaires et partenaires/Public

Lors de l'expertise menée à travers le territoire, il a été relevé un manque criant de communication, d'échanges et de remontées ou descentes d'informations entre les différents acteurs de l'accès au droit ou gravitant autour de ce domaine.

Il est effectivement inconcevable d'imaginer que le public puisse connaître l'existence des structures d'accès au droit lorsque les acteurs de terrain travaillant au bénéfice de ce public ignorent eux-aussi l'existence du CDAD ou bien des PJ.

Ces acteurs ont généralement une vague idée de l'accès au droit mais ignorent le rôle, le fonctionnement du CDAD et parfois l'existence des structures d'accès au droit.

Or, ces acteurs sociaux de terrain sont au quotidien en lien avec les publics que le CDAD souhaiterait atteindre.

Il apparaît impératif donc de faire connaître l'action ainsi que le rôle du CDAD et des structures d'accès au droit à ces travailleurs sociaux afin que cela ruisselle vers le public.

En effet, lorsque ces acteurs de terrain auront la charge d'un individu qui rencontre des difficultés juridiques, ils pourront ainsi aiguiller la personne vers nos structures puisqu'ils auront enfin connaissance de leur existence.

De plus, il y a également un manque d'échanges d'informations entre les acteurs eux-mêmes. Effectivement, le CDAD souhaiterait être informé des initiatives sociales mises en place sur le terrain à destination du public.

Cela permettrait au CDAD, de relayer ces actions sur son site internet.

Les actions gagneraient en visibilité et le CDAD serait davantage connu du public.

Cet échange d'information permettrait surtout au CDAD de pouvoir intervenir directement en collaboration lors de ces initiatives publiques collectives.

Il est tout à fait envisageable et même recommandé de faire intervenir la coordinatrice du CDAD, ou bien le médiateur en charge sur le territoire, si les exigences d'agenda le permettent.

Concrètement, il est nécessaire de « démarcher » de nouveaux acteurs de terrain afin d'étendre le réseau de partenaires du CDAD pour que ceux-ci fassent également le relai directement auprès des populations concernées.

Partant de ce constat de difficultés, différentes structures sociales intervenant sur le terrain ont été sollicitées afin de leur proposer les solutions exposées ci-dessus.

Les structures touchées ont été les Clubs de prévention qui interviennent en faveur de la jeunesse et de leurs parents et spécifiquement en quartiers prioritaires.

Les équipes d'animation intervenant directement dans les quartiers prioritaires ont également été sensibilisées au CDAD.

L'ambition est de maintenir le contact avec les MDS réparties sur le territoire du département afin de sensibiliser les agents travaillant dans ces structures, dans le but de toujours faire connaître le CDAD à un nombre croissant d'acteurs et donc de publics.

Il est également utile de s'adresser aux médiateurs urbains afin qu'ils puissent relayer notre mission auprès du public qu'ils côtoient au quotidien

Un retour de la part de ces partenaires est primordial pour un échange complet.

Le CDAD va développer des actions ciblées vers :

- Les personnes résidants en QPV:

Politique du « Aller vers » par le CDAD afin de sensibiliser les structures associatives au sein des QPV

Mise en lumière d'initiatives sociales et associatives locales en QPV sur le site internet du CDAD

- **Les jeunes :** actions de sensibilisation, accueil aux audiences
- **Les personnes âgées :** Intervention et sensibilisation du CDAD auprès des services d'aide à domicile et aide-ménagère à domicile

Intervention et sensibilisation du CDAD auprès des services de soins infirmiers à domicile.

Il est nécessaire de développer les actions de communication auprès du grand public et des acteurs locaux.

La communication portera sur:

- l'accès au droit (qu'est ce que l'accès au droit?)
- Les missions du CDAD,
- Les points justice,
- le NUAD

Sensibilisation du grand public:

La mise en place d'actions de sensibilisation répond à deux finalités principales:

- informer les personnes sur leurs droits et sur les moyens mis à leur disposition pour exercer ces droits,
- Mais aussi, sensibiliser les personnes sur leurs devoirs et le respect du droit:
 - La semaine nationale de lutte contre les discriminations;
 - La journée obésité
 - La semaine écocitoyenneté
 - Session d'informations auprès des bénévoles de l'association les « restaurants du cœur»
 - journées nationales de l'accès au droit
 - forums accès au droit mis en place sur le département.

Développement des actions de sensibilisation auprès des professionnels de proximité, en contact direct avec le public :

Cette action répond à deux finalités:

Mettre les professionnels en capacité d'orienter le public qu'ils reçoivent vers les lieux d'accès au droit, adaptés à leur situation,

En faire un réseau de veille et d'alerte vis à vis du CDAD sur les situations de non recours ou de difficultés d'accès au droit.

Les professionnels visés:

assistants sociaux, conseillers SPIP, bénévoles des associations (restaurants du cœur, secours catholique, secours populaire), les personnels de pôle emploi, missions locales, personnels de l'éducation, de logements sociaux...

Le choix des personnels à sensibiliser est fait au regard des publics et des territoires prioritaires du CDAD.

De nombreux contacts ont été pris sur chacun des territoires politique de la ville (médiateurs sociaux, chefs de développement et de projets)

De nombreux contacts ont été pris sur chacun des territoires politique de la ville (médiateurs sociaux, chefs de développement et de projets)

Des projets d'actions sont actuellement en cours : intervention des médiatrices du CDAD au sein des QPV avec d'autres médiateurs (santé), proposition de permanence « accès au droits » au sein des QPV.

Des projets d'actions sont actuellement en cours : intervention des médiatrices du CDAD au sein des QPV avec d'autres médiateurs (santé), proposition de permanence « accès au droits » au sein des QPV.

Le CDAD va solliciter les autorités pour interventions en QPV (police, gendarmerie, magistrats, avocats, asso.) et ainsi prévoir intervention groupée avec plusieurs interlocuteurs. Le CDAD élaborera une cartographie des interventions afin d'identifier les actions communes au sein des QPV.

L'accentuation des actions de communication auprès des acteurs locaux

Le CDAD souhaite de pérenniser ses actions de communication et renforcer ses interventions auprès des acteurs locaux mais également directement auprès du public.

Le CDAD envisage ainsi de continuer à développer des actions de sensibilisation auprès des professionnels de proximité en contact avec le public afin de leur permettre d'orienter le public qu'ils reçoivent vers les lieux d'accès au droit, adaptés à leur situation, et en faire un réseau de veille et d'alerte auprès du CDAD.

Les professionnels visés sont les assistants sociaux, conseillers SPIP, bénévoles des associations (restaurants du cœur, secours catholique, secours populaire, Présence, bénévoles du Bus accueil, les toits de l'espoir)), les personnels de pôle emploi, missions locales, personnels de l'éducation, de logements sociaux, les conseils de citoyen etc

Formation complémentaire des agents des espaces France Services:

- Actions projetées en 2023 :

1- Renouvellement des actions conduites en 2022 :

- Financement des permanences des associations et consultations juridiques dispensées au sein des point-justice du Pas-de-Calais : 243 289€
- Maintien du cycle de cafés littéraires, deux fois par an
- Maintien des actions de communication : JNAD, La nuit du droit, réunion en direction des professionnels et public .

2 : Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres de droit du groupement pour les 3 ans à venir

ETAT	
Ministère de la justice	
Participation financière	240 000€
Participation en nature	Hébergement du CDAD dans les locaux du tribunal judiciaire d'ARRAS Mise à disposition d'une ligne téléphonique et d'un accès internet et intranet
Préfecture du Pas-de-Calais	
Participation financière	45 000€

CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Participation financière	22 500€

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DU PAS- DE- CALAIS

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Soutien et relais en matière de communication avec les élus Mise à disposition de locaux et agents d'accueil par les communes ou communautés d'agglomérations sur lesquelles est implanté un point-justice

BARREAU DE BETHUNE

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :(apport du 4ème trimestre)	Apport du 4ème trimestre de consultations juridiques au sein des structures d'accès au droit et maison des avocats de Béthune.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE DU PAS DE CALAIS

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Apport du 4ème trimestre de consultations juridiques au sein de la chambre et points d'accès au droit.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Apport du 4ème trimestre de : Consultations juridiques au sein des point-justice

ASSOCIATION FRANCEVICTIMES62

Participation financière :	
Participation en nature :	Volume horaire des permanences juridiques/judiciaires dispensées au point-justice de la Communauté Urbaine d'Arras à Saint Nicolas lez Arras pour le 4 ^{ème} trimestre.

Association des conciliateurs de justice

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Mise en place de permanences des conciliateurs de justice aux audiences de baux institutionnels des juridictions du ressort.

3 : Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres avec voix consultative

BARREAU D'ARRAS

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Apport du 4ème trimestre de consultations juridiques au sein des structures d'accès au droit .

BARREAU DE BOULOGNE SUR MER

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Apport du 4ème trimestre de consultations juridiques au sein des structures d'accès au droit et au TGI de Boulogne sur Mer.

BARREAU DE SAINT OMER

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Apport du 4ème trimestre de consultations juridiques au sein des structures d'accès au droit et au TGI de Saint Omer

Tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer

Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Mise à disposition d'un bureau pour le salarié du CDAD62 dans le cadre de l'accès au droit des jeunes . Accueil des scolaires lors des audiences correctionnelles

Tribunal judiciaire de BETHUNE	
Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Mise à disposition d'un bureau pour le salarié du CDAD dans le cadre de l'accès au droit des jeunes Accueil des scolaires lors des audiences correctionnelles

Tribunal judiciaire de Saint-Omer	
Participation financière :	NEANT
Participation en nature :	Participation aux actions du CDAD

4- Comptes prévisionnels pour les trois ans à venir 2023-2025

1-Les prévisions de dépenses

Elles sont réparties en quatre enveloppes limitatives :

-L'enveloppe de personnel

Elle regroupe les dépenses de rémunération, les cotisations et contributions sociales (URSSAF, IRCANTEC, AST, mutuelle)

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des salariés du CDAD62 : la coordinatrice du CDAD62 (CDI de droit privé) , la chargée de mission (CDD de droit privé renouvelable), deux contrats adulte-relais (contrats de droit privé) dont le recrutement devrait être effectif au cours du 1^{er} semestre 2023 ainsi que la comptable du CDAD62.

-L'enveloppe de fonctionnement

Elle regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement autres que celles relatives à l'enveloppe de personnel.

Il s'agit notamment, des achats de fournitures, frais de téléphonie, frais liés aux actions de communication (Journée Nationale de l'Accès au Droit, La Nuit Du Droit, rencontre littéraire), des frais de déplacement, frais de réception.

Les frais liés au cabinet comptable, en charge de l'élaboration des contrats de travail fiches de paie, déclarations des charges sociales.)

L'enveloppe correspond également aux subventions versées aux auxiliaires de justice pour les permanences au sein des point-justice.

-L'enveloppe intervention

Elle regroupe le versement des subventions versées aux associations intervenants au sein des point-justice

-L'enveloppe investissement

Elle correspond aux dépenses liées aux immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Elle concerne les biens acquis par le CDAD pour servir d'une manière durable à l'accomplissement de leur mission, par exemple mobilier de bureau, matériel informatique.

2-Les prévisions de recettes

Les prévisions de recettes sont présentées par nature et par origine des recettes.

Elles se subdivisent en recettes provenant notamment :

En numéraire :

- du ministère de la justice
- de la préfecture du Pas-de-Calais
- du conseil départemental du Pas- de- Calais

En nature :

- de l'association départementale des maires du Pas-de-Calais
- du barreau membre de droit
- de l'association France Victimes⁶²
- de l'association des Conciliateurs de justice des Hauts de France
- de l'ordre des avocats des barreaux membres associés
- de la chambre régionale des commissaires de justice
- de la chambre interdépartementale des notaires
- des membres associés et notamment des tribunaux judiciaires de Béthune et Boulogne sur Mer.

Il n'est pas exclu que de nouvelles recettes viennent compléter les budgets futurs par des demandes de financement complémentaires soit auprès de la chancellerie, soit auprès des intercommunalités n'adhérant pas encore au GIP -CDAD.

COMPTES PREVISIONNELS POUR LES TROIS ANNEES A VENIR	
RESSOURCES	Montant
Crédits déconcentrés du programme 101- Subvention du Ministère de la Justice (SADJAV)	240 000,00
Préfecture	45 000,00
Conseil Départemental	22 500,00
Agence des Services et des Paiements	40 144,00
PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT	67 196,00
Total RESSOURCES	414 840,00
DEPENSES	Montant
Rémunération + charges (salariales et patronales) des personnels propres	135 000,00
Consultations juridiques	124 940,00
Investissement	3 500,00
Subventions aux associations	118 350,00
Rémunération comptable /commissaire aux cptes	2 450,00
Maintenance	2 000,00
Fournitures	2 100,00
Rémunération intermédiaires	1 700,00
Frais de représentation	1 200,00
Frais de déplacement	14 200,00
Frais télécommunication	1 600,00
Participation employeur	1 500,00
Charges exceptionnelles	1 300,00
Autres prestations extérieures	5 000,00
Total DEPENSES	414 840,00

Fait à ARRAS, le 13 mars 2023

En 11 (onze) exemplaires originaux

Lu et approuvé,

<p>La Présidente du CDAD du Pas-de-Calais et du tribunal judiciaire d'ARRAS Julie ASTORG</p>	<p>Le Vice-président du CDAD du Pas-de- Calais, procureur de la République près le tribunal judiciaire d'ARRAS Sylvain BARBIER SAINTE MARIE</p>
<p>Le Préfet du Pas-de-Calais Jacques BILLANT</p>	<p>Le Président du conseil départemental du Pas-de-Calais Jean-Claude LEROY</p>
<p>Le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Béthune David MINK</p>	<p>Le Président de France Victimes 62 Fabrice CREPIN</p>
<p>Le Président de l'association des conciliateurs de justice des Hauts de France Didier DECARNE</p>	<p>La Présidente de la chambre régionale des commissaires de justice Barbara SEREDNICKI</p>
<p>Le Président de la chambre interdépartementale des notaires Alexandre DESWARTE</p>	<p>Le Président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais Frédéric LETURQUE</p>

<p>Le Président de la CARPA des Hauts de France Edouard GRIMOND</p>	<p>Le Président du tribunal judiciaire de Béthune Guillaume MEUNIER</p>
<p>Le Président du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer Manuel RUBIO-GULLON</p>	<p>La Présidente du tribunal judiciaire de Saint-Omer Hortense-Flore COLLONNIERS</p>
<p>Le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau d'Arras Antoine VAAST</p>	<p>Le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Boulogne-sur-Mer Romain BODELLE</p>

Demande de subvention 2026

→ CDAD : Pas-de-Calais

→ Présidente : Mme Julie ASTORG

Coordinatrice : Mme Virginie LOUCHER

➤ Actions du CDAD

Actions conduites en 2025 :

1/Soutien financier du CDAD pour les permanences et consultations juridiques gratuites au sein des point-justice :

Au 1er janvier 2025, le département compte 34 point-justice :

- 8 point-justice spécialisés : 5 en établissements pénitentiaires : Arras, Bapaume, Longuenesse, Béthune et Vendin le Vieil, 2 au TJ arras site Salengro et Etats d'Artois, 1 à l'hôpital psychiatrique Aloïse CORBAZ

 - 16 point-justice généralistes : Saint-Nicolas-Lez-Arras, Avion, Berck sur Mer, Etaples, Liévin, Libercourt, Houdain, Bruay la Buissière, Auchy les Mines, Bully les Mines, Hénin-Beaumont, Herlin-le-Sec, Rouvroy, Boulogne sur Mer(maison de l'avocat), tribunal judiciaire de saint-Omer, maison des avocats de Béthune.

 - 7 point-justice en France services : Aire-sur-la-Lys, Laventie, Hesdin, calais, Eperlecques, Fauquembergues, Saint-Omer

 - 2 Maisons de Justice et du droit – point-justice (Lens et Calais)

 - 1 point-justice itinérant : Il s'agit d'un dispositif expérimental (du 1er septembre 2024 au 30juin 2025porté par l'association Familles de France. L'objectif de ce projet est de répondre aux sollicitations des personnes qui ne peuvent se déplacer dans les point-justice par manque de moyens financiers, de transport, en raison de la situation familiale, d'un souci de santé ou d'une situation de handicap.
 - L'expérimentation consiste à la mise en place d'une permanence mensuelle de 3 heures au sein d'une structure au plus proche du domicile de la personne sur la période de septembre 2024 à juin 2025. Les orientations se feront par le biais du CDAD, des point-justice du département vers Familles de France.
- Le point-justice a débuté son activité au mois d'octobre 2024 : 3 rendez-vous ont été fixés : 3 personnes de plus de 70 ans résidants sur les communes de Brebières, WITTE et Biache Saint-Vaast

Les intervenants financés par le CDAD sont :

- Le Centre d'information des Femmes et des Familles (CIDFF pôle Arras, Béthune et Boulogne sur Mer)
- l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV de Bruay la Buisnière et de Boulogne sur Mer)
- les associations spécialisées en Droit de la consommation (CLCV, Familles de France, Familles Rurales-ORGECCO) et en droit du surendettement (Familles de France, Familles Rurales-ORGECCO)
- Aide aux victimes (CIVF, France Victimes 62)
- Médiation Familiale (EPDEF, UDAF 62)

Ces associations sont présentes dans la plupart des structures d'accès au droit. Certaines d'entre elles dispensent 2 à 3 permanences mensuelles. Les permanences sont gratuites pour le public et sont financées à hauteur de 35 euros l'heure de permanence par le CDAD.

Le budget prévisionnel pour le financement de ces permanences est de 129 880€.

Les professionnels du droit :

Les avocats interviennent dans toutes les structures d'accès au droit du Pas-de-Calais. Les permanences sont mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires, en fonction des territoires, et rencontrent une très bonne fréquentation. Elles sont d'une durée de 3 heures sauf pour le barreau de Boulogne sur Mer qui assure des permanences d'une durée de 4 heures. Chaque permanence d'avocats est financée à hauteur de 80,73 euros de l'heure. Les consultations sont gratuites pour les usagers. Le CDAD finance l'ensemble de ces permanences, à l'exception de celles du 4ème trimestre de l'année qui constituent la participation en nature des 4 Barreaux du département.

Le maintien des bons de consultation :

Concernant les bons de consultation, le CDAD les délivre uniquement en cas d'urgence dans la mesure où le maillage territorial permet une prise de rendez-vous rapide auprès d'un professionnel du droit dans le cadre des permanences. Ils sont délivrés, sans condition de ressources, l'usager se rend ensuite chez l'avocat dont le nom est mentionné sur le bon (désignation par l'ordre des avocats compétent). Chaque bon est financé par le CDAD, à hauteur de 80,73 € T.T.C, et le versement s'effectue une fois que la consultation a été assurée. En 2024, 58 bons ont été délivrés.

Les notaires assurent des permanences dans huit structures d'accès au droit du département (Etaples, CUA, Aire sur la Lys, Avion, Libercourt, Bruay la Buisnière, Houdain, Auchy les Mines) Ces consultations sont gratuites pour les usagers. Le CDAD rémunère ces permanences à hauteur de 80,73 € de l'heure.

Les commissaires de justice interviennent uniquement aux points-justice d'Avion et Aire sur la Lys. Ces consultations sont gratuites pour les usagers. Le CDAD rémunère ces permanences à hauteur de 80,73 € de l'heure.

Le budget prévisionnel pour le financement de ces permanences est de 127 363,30€.

A cela s'ajoute les régularisations effectuées au cours du mois de janvier 2025 en raison de la transmission tardive des statistiques 2024 :

Concernant les professionnels du droit : 17 558.45€ portant le coût global prévisionnel des permanences à 144 921.75€

- Barreau de Béthune : 4 521€ (3eme trimestre 2024)
- Barreau de Saint-Omer : 888€ (3eme trimestre 2024)
- Chambre des notaires : 6 902 € (activité 2024)
- Chambre des commissaires de justice : 5 247.45 € (activité 2024)

Concernant les associations : 6 825€ portant le coût global prévisionnel des permanences à 136 705€

- UDAF62 : 2 205€ € (3eme trimestre 2024)
- CLCV de Bruay la Buisnière : 1 050€ (3eme trimestre 2024)
- ADIL : 420 € (3eme trimestre 2024)
- EPDEF : 2 625€ (4eme trimestre 2023 et 3eme trimestre 2024)
- Familles rurales Orgeco : 525 € (3eme trimestre 2024)

Les Délégués du Défenseur des Droits (DDD) interviennent bénévolement aux point-justice de Avion, Berck sur Mer, Houdain, Bruay, Auchy les Mines, MJD Lens et Calais et dans les 5 point-justice pénitentiaires.

Les conciliateurs interviennent bénévolement dans l'ensemble des structures d'accès au droit du Département. Néanmoins le CDAD apporte son soutien financier à hauteur de 5 200€ au titre de l'aide au fonctionnement de l'association.

2/ Soutien financier du CDAD pour les actions thématiques :

- 1- Maintien des permanences d'accès au droit des étrangers avec la présence d'un interprète en visioconférence via ACCEOLANGUES :

En 2022, le CDAD du Pas-de-Calais a mis en place au sein de la France Services Fort Nieulay à CALAIS située au 274 rue d'Orléansville, 62100 Calais. Le dispositif prévoit la mise en place d'une permanence mensuelle de 3 heures sur rendez-vous, avec une durée prévisionnelle de 30 minutes par rendez-vous, soit 6 à 7 personnes par rendez-vous.

Afin de faciliter l'intervention d'un interprète lors des permanences dédiées à l'accès au droit et l'accompagnement juridique des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, le CDAD a souscrit au service ACCEOLANGUES, qui permet l'accès à un panel de plus de 100 langues différentes pour des échanges en face à face. Le coût de la souscription été de 4 200€ TTC

Acceolangues est en libre-service pour les langues : Ukrainien, anglais, Arabe, Arabe (Maghreb), Arabe (Moyen Orient) et Bulgare, et sur rendez-vous pour toutes les autres langues avec un délai de réservation de 24 à 48H .

Une tablette (avec un forfait téléphonique et internet) est mise à disposition des avocats de permanence. Le coût lié à l'utilisation de la tablette est pris en charge par le CDAD. Soit un forfait mensuel de 50€ ainsi que le coût de la tablette lors de la mise en place : 407€ TTC

En 2025, 5 permanences ont été réalisées, 24 personnes ont été reçues (contre 12 personnes reçues en 2024).

Le coût de l'action concerne les permanences des avocats du Barreau de Boulogne sur Mer, soit 5 permanences de 4 heures : 1 614.60€ en 2024. Le prévisionnel 2025 est de 2 583€

2- En faveur des personnes hospitalisées :

Le CDAD poursuit l'action engagée en 2021, en faveur des personnes hospitalisées suite à la signature de la convention de création d'un point-justice au sein de l'établissement psychiatrique Aloïse CORBAZ à ARRAS signée entre le CDAD, le Barreau d'ARRAS et le centre hospitalier d'ARRAS. L'action consiste à la tenue de consultations juridiques gratuites, dispensées par des avocats du barreau d'Arras, aux patients pris en charge au sein des services de soins psychiatriques adultes du centre hospitalier d'Arras.

Le coût prévisionnel de l'action est de : $8 \text{ perm} * 3\text{h} = 1937.52\text{€}$

3- En faveur des jeunes : Le CDAD a mis en place une thématique « accès au droit et à la citoyenneté des jeunes ».

L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes de prendre conscience de la place du droit dans leur quotidien et dans leurs rapports avec autrui et vise également à prévenir le décrochage scolaire.

Les actions sont diversifiées et concernent des soutiens pour les projets pédagogiques mis en place par les enseignants ou les partenaires associatifs, d'interventions de professionnels du droit dans les classes, de visites de juridictions, de simulations de procès, de participations à des rencontres ou des forums où les jeunes sont sensibilisés sur leurs droits et peuvent exprimer leurs préoccupations de jeunes citoyens.

Depuis le 1er avril 2024, cette action est déclinée sur chaque ressort judiciaire du département, et ce grâce aux recrutements de 3 médiateurs sociaux pour Saint-Omer, Béthune et Boulogne sur Mer. S'agissant d'Arras l'action est menée par la secrétaire générale du CDAD.

Les actions menées se déclinent sous plusieurs formes :

A/ Parcours découverte de l'institution judiciaire

L'objectif est de coordonner et encadrer l'accueil des scolaires aux audiences des TJ de Boulogne sur Mer et d'Arras, aider et soutenir des projets pédagogiques mis en place par les enseignants ou partenaires associatif. Les jeunes ciblés sont aussi bien des collégiens, des lycéens, des emplois civiques, des élèves de l'Institut Médico-Educatif et d'autres catégories encore.

L'action se divise en trois temps :

1/ Une intervention avant l'audience : soit dans la salle des pas perdus du TJ ou à l'occasion d'une intervention dans les classes afin de préparer les élèves à l'audience et de leur expliquer le fonctionnement de la justice,

2/ Une intervention à l'audience : les élèves assistent à une audience correctionnelle et sont encadrés par les enseignants et la médiatrice qui veillent à l'attention requise et au bon comportement demandé.

3/ Une intervention après l'audience : elle permet d'expliquer aux élèves la décision rendue et d'échanger sur le prononcé de la peine, avant d'aborder les principes et les valeurs de la justice par l'intermédiaire de ressources vidéo (site www.justimemo.justice.gouv.fr) explicitant l'histoire et l'organisation judiciaire en France.

B/ Actions de prévention

Au sein des établissements et dans des domaines variés comme :

« Les dangers d'internet » (thématique toujours très demandée qui rencontre un vif succès tant chez les enseignants que chez les élèves)

« Les livrets du petit citoyen » (recueil de droits et devoirs autour de la citoyenneté),

« Jeu sur les droits des enfants »,

« La toxicodépendance »

« Rappel à la loi pour les mineurs »

Le coût prévisionnel de l'action est représenté par :

Les salaires des 3 médiatrices sociales (tribunaux judiciaires de Béthune, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer) : salaires + charges : 78 351€. Le CDAD perçoit une aide de l'agence des services et des paiements d'un montant prévisionnel de 68 430€.

A cela s'ajoute les forfaits téléphoniques 153€ par mois pour les 3 forfaits. A l'issue de la fin de l'engagement fixé au 13 juin 2026, le CDAD procédera à la résiliation des forfaits pour une souscription chez l'opérateur Free à 15.99€ par mois soit 48€ pour les 3 forfaits.

Le CDAD a également acheté les ordinateurs portables qui devront certainement être renouvelés en raison de leur incompatibilité avec windows 11.

4- En faveur des « aidants » : l'information à la médiation « Aidants-aidés » :

Il s'agit d'une action portée par l'association UDAF62 et financée par le CDAD à hauteur de

3 000€. L'Udaf a proposé un accompagnement et a enrichi son offre de service d'actions complémentaires, comme avec les ateliers type groupes d'échanges «Ressources&Rires », proposant un espace ponctuel d'échanges et d'information entre aidants, personnes aidées et professionnels permettant aux aidants-aidés

d'obtenir des informations précises et concrètes sur les droits concernés ou des solutions pratiques et adaptées.

Proposer une médiation intergénérationnelle est une réponse à un besoin exprimé par les familles. Il s'agit d'actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes aidées, en accompagnant les conflits qui peuvent surgir entre les membres d'une famille.

- Le périmètre des situations est vaste et concerne :
Les obligations alimentaires ;
Les conflits de fratrie dans un contexte successoral ;
Les cohabitations conflictuelles ;
La prise de pouvoir d'un enfant à l'égard de son parent âgé ou en situation de handicap ;
Les enfants en situation d'aidance face à un parent en situation de maladie grave ou d'addictions....

Cette action repose sur :

- Des permanences téléphoniques et physiques,
- Des actions de communication collective auprès des professionnels et des familles pour le développement de l'information des personnes vulnérables et des publics aidant-aidés en lien avec les établissements médico sociaux, sanitaires, professions juridiques et associations,
- La mise à disposition auprès des partenaires de la collection de peintures " E MOI" itinérante, outil favorisant la communication et l'information sur la médiation.

Une convention de partenariat entre le CDAD62 et l'éducation nationale sera signée au cours du 4^{ème} trimestre 2025, avec pour objectif de :

- Renforcer la culture juridique dès le plus jeune âge
Déconstruire les stéréotypes sur le monde judiciaire
- Prévenir les violences et les discriminations par une meilleure connaissance des droits
- Accompagner les équipes éducatives avec les interventions des professionnels du droit
- Favoriser l'égalité des chances en donnant à chaque élève les clés de la citoyenneté

Conventionner, c'est garantir la continuité, la légitimité et l'efficacité des actions menées auprès des élèves :

- Sécuriser les partenariats entre les établissements scolaires et le CDAD62
- Coordonner les actions éducatives autour de la citoyenneté, du droit et des valeurs républicaines
- Intégrer l'éducation au droit dans les parcours éducatifs, en lien avec les programmes scolaires
- Faciliter l'intervention de professionnels du droit (avocats, juristes, magistrats) dans les classes

- Renforcer l'impact des actions en les inscrivant dans une politique départementale partagée

Evaluation de l'impact des interventions: méthodes et indicateurs :

Le CDAD62 et l'éducation nationale mettent en place indicateurs quantitatifs, qualitatifs, ainsi qu'un suivi longitudinal (impact sur le climat scolaire, renforcement du sentiment de citoyenneté et de confiance en soi chez les jeunes)

6- En faveur des détenus :

Pour 2025, le CDAD a poursuivi son action en faveur de l'accès au droit en milieu pénitentiaire. Le Pas-de-Calais compte 5 établissements pénitentiaires : Arras, Bapaume, Béthune, Longuenesse et Vendin-le-Vieil.

L'objectif est d'accompagner les détenus à faire face aux difficultés juridiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans un contexte particulier de détention et de favoriser les conditions de leur réinsertion en abordant le plus en amont possible les problèmes identifiés. Cette action a également pour ambition de prévenir la récidive.

1/ Les informations collectives :

Le CDAD organise ainsi des réunions d'informations collectives en direction des détenus « arrivants » dans des domaines variés comme le droit de la famille, le droit civil ou encore le droit du travail. Les aspects pénaux en lien avec la situation de la personne détenue ne sont pas abordés. Ces réunions ont été mises en place à l'initiative du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des maisons d'arrêt d'Arras et de Béthune.

Des ateliers de groupe au quartier « nouveau concept » du centre pénitentiaire de Longuenesse sont mis en place et animés par l'association Familles de France avec pour objectif de sensibiliser les détenus à la gestion de leur budget et à la prévention des situations de surendettement.

2/ l'accompagnement des détenus :

Les problématiques liées à la gestion des dettes représentent 80% des demandes en détention. Le CDAD finance Familles de France qui assure des permanences individuelles traitant des problèmes financiers et droit de la consommation des détenus. Le CDAD a constaté que les permanences individuelles ne permettaient pas de résoudre totalement les situations et qu'il était nécessaire de renforcer les permanences par un accompagnement.

Il est toujours nécessaire pour 2/3 d'entre eux soit de 100 à 150 détenus par an, que les démarches soient effectuées par l'intervenant en raison de la situation carcérale, financière (Démarches auprès des créanciers, des bailleurs, des institutions publiques (CAF-CPAM -impôts...)).

L'accompagnement se fait également en lien avec les familles pour obtenir les documents nécessaires à la compréhension de leur situation, pour établir leur dossier retraite, pour vérifier leurs créances, pour préparer le dossier lors de la sollicitation de délais de grâce ou encore pour la constitution d'un dossier de surendettement. De plus certains d'entre eux profitent de leur temps d'incarcération pour remettre à jour leur situation administrative et financière. Les démarches peuvent prendre de 1h à 5h voir 10 h pour certains dossiers. Le CDAD du Pas-de-Calais soutient l'action en subvention l'association Familles de France à hauteur de de 6 500€.

3/ Partenariat entre le CDAD et l'association Présence au centre de détention de Bapaume :

Le CDAD finance également les actions mises en œuvre par l'association Présence à hauteur de 1 500€. Cette association a pour mission principale l'aide à la réinsertion par le maintien des liens familiaux des détenus du centre de détention de Bapaume. Elle assure l'accompagnement des détenus en vue de leur réinsertion sur différents lieux (pôle emploi, entreprise, stage de formation, foyer, aide dans la recherche de logement pour la sortie). Neuf chauffeurs bénévoles de l'association effectuent des navettes pour transporter les familles entre le centre pénitentiaire de Bapaume et la gare d'Arras pour permettre aux familles de venir visiter leurs proches en détention. Une équipe de visiteurs-ses de prison rendent visite aux détenus qui souhaitent maintenir les liens avec l'extérieur mais aussi à ceux qui n'ont plus de proche. L'association participe également à l'organisation de manifestations au Centre de Détention, ainsi qu'à la semaine de sensibilisation au milieu carcéral.

Pour sensibiliser le public aux questions de justice, de prison, l'association organise des soirées débat autour d'un film. Des interventions au sein des établissements scolaires sont également prévues.

3/ Les actions de communication :

1- La JNAD du 23 mai 2025 :

Pour la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 23 mai 2025 le CDAD a organisé à A l'occasion de la 8ème Journée Nationale d'Accès au Droit (JNAD), le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Pas-de-Calais a organisé, le 23 mai 2025, un forum dédié à l'alimentation qualitative, solidaire et accessible au Campus agro-environnemental à Tilloy-lès-Mofflaines.

A l'invitation du CDAD du Pas-de-Calais, plus de 380 jeunes venus de l'Arrageois se sont rendus au Campus agro-environnemental pour appréhender de manière pédagogique, concrète et ludique un droit subjectif, le droit d'accéder à une nourriture suffisante et de qualité, condition d'exercice des libertés fondamentales consacrées dans notre Constitution.

Ils ont également découvert la biodiversité et l'environnement grâce à un arboretum, jardin botanique permettant de les renseigner sur la variété voire la rareté des plantes et un atelier miellerie avant de se diriger vers un atelier de la production légumière, et

notamment d'endives. Un atelier de dessins a clôturé le parcours de chaque participant.

Le CDAD du Pas-de-Calais a permis aux représentants de l'Etat, du département et de la communauté urbaine d'Arras de présenter l'ensemble des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire.

Chaque participant a eu la possibilité, en outre, d'être accueilli, écouté et renseigné au sein du bus itinérant « En voiture Nina et Simon.e.s » présent toute la journée sur le campus sur le thème des violences intrafamiliales, est reparti avec une documentation sur l'accès au droit sur le département, complétée de plants de basilic et de tomates .

Le coût de l'action est composé des postes de dépenses suivants : 5 525€

- Les intervenants : nutritionniste (625€), le dessinateur A.FERRIER(501€), animation maraîchage (400€)
- Les deux food truck (La Pomme de Pierre 432€ et le Petit plus :880€)
- Plants de tomate et d'aromate 1032€
- Les transports scolaires : 800€
- Accueil petit déjeuner : 120€
- Goodies, Roll up : 735€

2- Cycle de rencontres littéraires :

Le CDAD maintient l'organisation des cycles littéraires.

Pour l'année 2025, 3 rencontres sont prévues. La première a eu lieu le 6 mars 2025, avec la venue de Jérôme FOURQUET directeur du département opinion et stratégie de l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique), analyste politique, expert en géographie électorale, à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage « Métamorphoses françaises. Etat de la France en infographies et en images » publié aux éditions Seuil. Le coût de l'action était de : 1890€- Il englobe le coût du modérateur, de la sono et des frais de réception et déplacement de l'auteur.

La deuxième a eu lieu le 5 juin avec la venue de Clarisse SERRE, à l'occasion de la parution de son récit « L'avocate et le repentir » publié chez Sonatine Editions. Coût : 717€. Le coût est réduit en raison de la suppression du coût de la sono.

La troisième se déroulera à l'automne.

3- Financement du colloque organisé par le tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer sur « la prostitution des mineurs et la traite des êtres humains » qui s'est tenu dans les locaux de l'université du littoral et de la côte d'opale le 3 juin 2025. Il s'agit du financement des frais liés au café d'accueil, viennoiseries et aux plateaux repas des participants du colloque le midi. Monsieur RUBIO-GULLON, président du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer précise que l'action sera co-financée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et l'Université du littoral et de la côte d'Opale . La communication de l'évènement a été effectuée en collaboration avec le CDAD62.

Le coût de l'action était de 1 100€, correspondant aux frais de représentation.

4- Concours d'éloquence au Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer le vendredi 16 mai 2025, entre deux classes de Terminale des Lycées Jan Lavezzari (de Berck) et Auguste Mariette (Boulogne). Il était l'aboutissement de plusieurs mois de travail en

EMC autour de deux procès emblématiques du combat abolitionniste : le procès Buffet/Bontens de 1972 et celui de Partick Henry (1976). Ce concours é été aussi de célébrer la mémoire de celui qui a incarné cette lutte, l'avocat et garde des sceaux, Robert Badinter.

Le coût de l'action financée par le CDAD est de 1 250€. Il comprend les prix remis aux lauréats ainsi que les frais du transport scolaire.

5- 3ème édition de la journée justice :

La Journée Justice est organisée en collaboration avec la Cour d'Appel et l'Université d'Artois , elle vise à rassembler à la Cour d'Appel de Douai des lycéens issus de 10 établissements scolaires de l'académie de Lille lors d'une journée de travail et d'échanges. Chaque lycée est lié à un des 10 tribunaux judiciaires du ressort de la Cour.

Pendant tout le début de l'année scolaire, les élèves travaillent sur un thème précis avec l'aide d'un magistrat référent et d'un avocat référent issu du barreau local. L'un des buts recherchés est de réaliser une audience fictive du tribunal correctionnel « jouée » d'abord dans le lycée mais surtout ensuite dans une des salles d'audience du TJ ; lors de cette dernière, les classes sont mélangées.

En parallèle, pendant toute la période de préparation, les élèves, dans un travail interdisciplinaire mêlant EMC et français, étudient la rhétorique et l'éloquence. Au sein de chaque classe participante a lieu un concours d'expression orale. Le meilleur élève est choisi pour ses qualités oratoires et ce « meilleur orateur » représente l'ensemble de la classe lors du concours d'éloquence. Une activité annexe est toujours proposée (un travail sur l'histoire du tribunal local en 2019 et un travail de création artistique via la bande dessinée en 2022). Après une restitution des travaux au lycée et au tribunal judiciaire, les dix classes issues des dix lycées se rassemblent dans le courant du mois de mars à la Cour d'Appel de Douai pour la « Journée Justice » proprement dite.

La thématique envisagée pour cette troisième édition traitera de la question environnementale. En effet, ce thème est au cœur de nombreux programmes du lycée (en SES, en SVT ou en HGGSP par exemple) mais surtout il est au centre des réflexions contemporaines autour du dérèglement climatique.

Objectifs visés :

✓ Contribuer à une meilleure connaissance des problématiques judiciaires pour 350 élèves de toute l'académie de Lille.

✓ Aborder des thématiques de société permettant d'apporter aux élèves une source de réflexion et une vision du monde qui les entoure.

✓ Apporter un surcroît de motivation, amenant cohésion de classe et confiance en soi.

✓ Travailler de manière interdisciplinaire : acquisition de connaissances disciplinaires et développement de compétences autour de l'oral et de l'écrit ; développement de pratiques culturelles, des Parcours Citoyen et Avenir ; développement du savoir-être, travail du comportement en société.

✓ Favoriser le continuum bac-3/bac+3 par un travail partenarial avec l'enseignement supérieur.

✓ Développer un réseau d'enseignants travaillant ou souhaitant s'intéresser aux problématiques judiciaires

Le coût de cette action est de 3 550€. Il comprend 2600 euros pour les bus, 500 euros pour les Prix et 450 euros pour la communication. Cette action est cofinancée par le CDAD59, le Conseil régional des Hauts-de-France et la Ville de Douai.

6- Organisation de la Nuit du Droit : 8 000€

Chaque année le CDAD du Pas-de-Calais organise un évènement dans le cadre de la nuit du Droit :

En 2024 plusieurs actions ont eu lieu sur le Département.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Pas-de-Calais a organisé, en coopération avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), à la Cité Nature à Arras une Nuit du droit exceptionnelle dédiée au Droit et l'Espace.

Le Tribunal judiciaire de Béthune et la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en partenariat avec la ville de Lens, ont le plaisir de vous convier à un ciné-débat, à l'occasion duquel sera projeté « Dans les yeux des juges » un film réalisé par Mathieu Delahousse et Damien Vercaemer.

Le Tribunal judiciaire de Saint-Omer, en partenariat avec le CDAD du Pas-de-Calais, a organisé une soirée dédiée à la sécurité routière. Avec la présentation d'un spectacle interactif « Cross Bitume », suivi d'une conférence-débat sur la création de l'homicide routier.

Pour 2025, le CDAD consacrera une enveloppe de 8 000€ afin de permettre l'organisation d'évènements sur les 4 ressorts judiciaires du Département du Pas-de-Calais.

Sur Arras : organisation d'un ciné débat en collaboration avec l'institut Pasteur » autour du film « Le dernier souffle » réalisé par Costa-Gavras , qui aborde la thématique de l'accompagnement en fin de vie .

Sur le ressort de Boulogne-sur-Mer : la juridiction envisage une représentation du spectacle « un juge ».

S'agissant des juridictions de Saint-Omer et Béthune les actions n'ont pas encore été fixées.

7- Développement des outils de communication :

Afin de valoriser et renforcer la communication, le CDAD a recruté un chargé de communication. Le CDAD est doté de plusieurs outils de communication : instagramme, Facebook, twitter, LinkedIn, le site internet, le bulletin mensuel.

• Actions projetées en 2026 :

1- Renouvellement des actions conduites en 2025 :

- Financement des permanences des associations et consultations juridiques dispensées au sein des point-justice du Pas-de-Calais
- Maintien des actions spécifiques.

2- Valorisation du plan de communication :

- Signalétique point-justice/ Numéro unique d'accès au droit 30-39
- Mise à jour des coordonnées utiles au fur et à mesure des labellisations France Services
- Poursuite de la mise à jour du site internet du CDAD62
- Gestion du compte twitter et Facebook
- Organisation de la journée nationale de l'accès au droit fixée le 24 mai
- Organisation de la Nuit du Droit le 04 octobre
- Organisation d'un cycle de rencontre littéraire, trois fois par an
- Bulletin trimestriel du CDAD62

3- Valorisation et poursuite de la formation et de l'information collectives :

1- Actions en quartiers politique de la ville (QPV)

Afin de déterminer le programme d'actions, le CDAD a mené une expertise territoriale sur la thématique de la sous-représentation de 3 catégories de population au sein des quartiers politique de la ville :

- Personnes issues de QPV
- Jeunesse
- Personnes âgées

Pour tenter d'expliquer cette sous-représentation, l'avis des acteurs de terrain (travailleurs sociaux, etc.), des agents de structures d'accès au droit ont été recueillis et des idées communes en sont ressorties.

Ces idées et explications pourraient permettre ainsi d'adapter l'offre d'accès au droit afin de toucher les populations souhaitées de manière plus conséquente.

Les différentes raisons :

- Un phénomène de quartiers :

Le principe étant que les habitants en QPV ne se déplacent qu'à l'intérieur de leur quartier et organisent leur vie entière au sein de ce quartier.

- La problématique de mobilité

L'une des raisons de cette sous-représentation qui a été évoquée est celle de la difficulté liée à la mobilité.

Il s'agit d'une population qui ne dispose pas des moyens financiers, ni de la capacité nécessaire à se déplacer vers ces structures.

Un sentiment de fatalité peut également les concerner et ainsi les habitants des QPV renoncent à faire valoir quoique ce soit, se disant qu'il est déjà trop tard.

- Ecart trop important entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous effectif
- Cette remarque a été donnée notamment dans les structures de petites tailles.

Ces structures font face à un nombre de désistements important car l'écart est trop important, ou alors parfois le rendez-vous interviendrait trop tard pour résoudre la situation de la personne.

- Manque d'information et d'échange de deux types : Partenaires/partenaires et partenaires/Public

Lors de l'expertise menée à travers le territoire, il a été relevé un manque criant de communication, d'échanges et de remontées ou descentes d'informations entre les différents acteurs de l'accès au droit ou gravitant autour de ce domaine.

Il est effectivement inconcevable d'imaginer que le public puisse connaître l'existence des structures d'accès au droit lorsque les acteurs de terrain travaillant au bénéfice de ce public ignorent eux-aussi l'existence du CDAD ou bien des PJ.

Ces acteurs ont généralement une vague idée de l'accès au droit mais ignorent le rôle, le fonctionnement du CDAD et parfois l'existence des structures d'accès au droit.

Or, ces acteurs sociaux de terrain sont au quotidien en lien avec les publics que le CDAD souhaiterait atteindre.

Il apparaît impératif donc de faire connaître l'action ainsi que le rôle du CDAD et des structures d'accès au droit à ces travailleurs sociaux afin que cela ruisselle vers le public.

En effet, lorsque ces acteurs de terrain auront la charge d'un individu qui rencontre des difficultés juridiques, ils pourront ainsi aiguiller la personne vers nos structures puisqu'ils auront enfin connaissance de leur existence.

De plus, il y a également un manque d'échanges d'informations entre les acteurs eux-mêmes.

Effectivement, le CDAD souhaiterait être informé des initiatives sociales mises en place sur le terrain à destination du public. Cela permettrait au CDAD, de relayer ces actions sur son site internet. Les actions gagneraient en visibilité et le CDAD serait davantage connu du public.

Cet échange d'information permettrait surtout au CDAD de pouvoir intervenir directement en collaboration lors de ces initiatives publiques collectives.

Concrètement, il est nécessaire de « démarcher » de nouveaux acteurs de terrain afin d'étendre le réseau de partenaires du CDAD pour que ceux-ci fassent également le relai directement auprès des populations concernées.

Les structures touchées ont été les Clubs de prévention qui interviennent en faveur de la jeunesse et de leurs parents et spécifiquement en quartiers prioritaires.

Les équipes d'animation intervenant directement dans les quartiers prioritaires ont également été sensibilisées au CDAD.

L'ambition est de maintenir le contact avec les MDS réparties sur le territoire du département afin de sensibiliser les agents travaillant dans ces structures, dans le but de toujours faire connaître le CDAD à un nombre croissant d'acteurs et donc de publics.

Il est également utile de s'adresser aux médiateurs urbains afin qu'ils puissent relayer notre mission auprès du public qu'ils côtoient au quotidien.

Il est nécessaire de développer les actions de communication auprès du grand public et des acteurs locaux.

La communication portera sur:

- l'accès au droit (qu'est ce que l'accès au droit?)
- Les missions du CDAD,

- Les points justice,
- le NUAD

Sensibilisation du grand public:

La mise en place d'actions de sensibilisation répond à deux finalités principales:

- informer les personnes sur leurs droits et sur les moyens mis à leur disposition pour exercer ces droits,
- Mais aussi, sensibiliser les personnes sur leurs devoirs et le respect du droit:
- La semaine nationale de lutte contre les discriminations;
- Session d'informations auprès des bénévoles de l'association les « restaurants du cœur”
- journées nationales de l'accès au droit

Développement des actions de sensibilisation auprès des professionnels de proximité, en contact direct avec le public :

Cette action répond à deux finalités:

Mettre les professionnels en capacité d'orienter le public qu'ils reçoivent vers les lieux d'accès au droit, adaptés à leur situation,

En faire un réseau de veille et d'alerte vis à vis du CDAD sur les situations de non recours ou de difficultés d'accès au droit.

Les professionnels visés:

assistants sociaux, conseillers SPIP, bénévoles des associations (restaurants du cœur, secours catholique, secours populaire), les personnels de pôle emploi, missions locales, personnels de l'éducation, de logements sociaux...

Le choix des personnels à sensibiliser est fait au regard des publics et des territoires prioritaires du CDAD.

De nombreux contacts ont été pris sur chacun des territoires politique de la ville (médiateurs sociaux, chefs de développement et de projets)

De nombreux contacts ont été pris sur chacun des territoires politique de la ville (médiateurs sociaux, chefs de développement et de projets)

Développement des permanences au sein des France services. Deux projets sont actuellement en cours de réalisation sur les territoires d'Audruicq et de Lillers

➤ Subvention du CDAD

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, en sa qualité de membre de droit du Conseil départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais, s'est engagé à verser un apport financier de 22 500€, conformément à l'annexe budgétaire de la convention constitutive du CDAD62. Cette contribution s'inscrit dans le cadre du soutien au fonctionnement de cette instance, en faveur d'un accès au droit renforcé pour tous.

- Montant de la subvention initiale allouée en 2024 par le Conseil Départemental : 22 500€
- Montant de la subvention initiale allouée en 2025 par le Conseil Départemental : 22 500€
- Montant de la subvention demandée pour 2026 par le CDAD : 22 500€

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Pilotage Administratif et Financier

RAPPORT N°17

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 MAI 2026

CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT POUR L'ANNÉE 2026

Présentation

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Pas-de-Calais est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence de la présidente du tribunal judiciaire d'Arras.

Cette structure réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département : les professionnels du droit (les avocats, les notaires, les huissiers de justice...), les collectivités locales en charge des politiques sociales, les associations spécialisées et l'État.

Le CDAD a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions dans ce domaine.

L'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous (point d'accès au droit, point justice, maison de la justice et du droit...), les services suivants :

- Information générale des personnes sur leurs droits et obligations et orientation vers les organismes ou professionnels compétents ;
- Aide pour accomplir des démarches en vue d'exercer un droit ou d'exécuter une obligation (exemple : obtenir le versement d'une allocation, aide à la rédaction ou à la constitution d'un dossier...) ;
- Assistance par des professionnels qualifiés devant les administrations et certaines commissions (exemple : la commission de surendettement) ;
- Consultations juridiques par des professionnels habilités (avocats, huissiers de justice...) et assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

Le Pas-de-Calais compte 34 points-justice soutenus financièrement par le CDAD pour des permanences et consultations juridiques gratuites : 2 Maisons de Justice et du Droit (Calais et Lens) et 32 points-justice (8 spécialisés, 16 généralistes, 7 en France-Services et 1 itinérant). Tous les territoires des contrats de ville sont dotés d'une structure d'accès au droit.

Le CDAD et le réseau des points d'accès au droit sont des partenaires indispensables des Maisons du Département Solidarités et peuvent être des relais dans la prise en charge de certaines familles accompagnées. Les maisons France Services sont également des partenaires clés dans la vie du réseau pour orienter des personnes.

Ainsi, le partenariat avec le CDAD s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte des solidarités humaines 2022-2027 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais », et plus particulièrement dans le cadre de son ambition 1 en matière d'animation du réseau d'acteurs de l'accueil social inconditionnel de proximité.

Le programme d'actions pour 2026

Le CDAD a été renouvelé pour 10 ans par son Assemblée générale du 13 mars 2023, laquelle a défini un programme d'actions, repris dans l'annexe financière de la convention constitutive (annexe 1).

Pour l'année 2026, la demande de contribution annuelle est accompagnée du bilan 2025 et du programme d'action actualisé pour 2026 (annexe 2) :

- Renouvellement des actions conduites en 2025 notamment le financement des permanences des associations et consultations juridiques dispensées au sein des points-justice ;
- Valorisation du plan de communication ;
- Valorisation et poursuite de la formation et de l'information collectives ;
- Développement des actions de sensibilisation auprès des professionnels de proximité en contact direct avec le public.

Contribution financière du Département

En vertu de l'article 7 de la convention constitutive, les membres du CDAD apportent une contribution financière annuelle qui s'inscrit dans le cadre du soutien au fonctionnement du groupement et à la réalisation d'actions en faveur d'un accès au droit renforcé pour tous.

Selon l'annexe 3 de ladite convention, le Département en qualité de membre de droit du groupement apporte une contribution annuelle de 22 500 €. Une demande en ce sens a été formulée pour l'année 2026 (annexe 2).

Le CDAD est également financé par le ministère de la justice (240 000 € et mise à disposition de matériels et locaux) et l'État (Direction Départementale de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DDETS)) - 45 000 €. Certains établissements publics intercommunaux lui apportent aussi un financement.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- d'attribuer au CDAD une contribution pour l'année 2026 d'un montant de 22 500 € au titre de la qualité de membre de droit du Département.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-348D01	657382//93028	Subvention au CDAD	22 500,00	22 500,00	22 500,00	0,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY